



DÉMARCHES, LOGEMENT ET HABITAT

Logement social : un portail pratique en ligne

Le site demande-logement-social.gouv.fr, mis en place par le ministère chargé du logement, propose des services pratiques pour faire ou suivre ses demandes de logement social.

Publié le : 16 mai 2017

Le site demande-logement-social.gouv.fr permet notamment

- De faire une demande de logement social ou de la renouveler avant la fin du délai d'un an.
- De mettre à jour son dossier en cas de changement de situation (composition de la famille, évolution de vos revenus...). Une demande enregistrée en ligne sur ce site sera, après validation, visible par l'ensemble des organismes de logement social disposant de logements sur les communes recherchées.
- De consulter un annuaire des guichets : ces guichets permettent d'enregistrer une demande nouvelle et délivrent des renseignements relatifs à la demande de logement social. Ils offrent également la possibilité aux personnes ayant enregistré une demande sur ce site, mais ne disposant pas d'une copie numérique de leur pièce d'identité ou de leur titre de séjour, de valider leur demande.
- De consulter des informations statistiques relatives au logement social : obtenez, pour les communes qui vous

intéressent, des informations sur le nombre de logements sociaux existants, sur le nombre de demandes de logements en attente ou encore le nombre de logements attribués l'année dernière.

Courant 2018, des services supplémentaires viendront enrichir le portail.



 **RETOUR À LA LISTE**



31, av. du Président Salvador Allende
BP 80004 - 93001 Bobigny Cedex

 01 41 60 93 93